

Opération « 2 € PAR SEMAINE CONTRE LES PESTICIDES » Optez pour le prélèvement automatique mensuel

- J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de 10 € par mois.
 - Je souhaite recevoir gratuitement le livre "Changeons d'agriculture" de Jacques Caplat (Éditions Actes Sud)
- Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »
N° national d'émetteur : 539277

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom de votre agence bancaire ou CCP
Adresse
Code postal Ville

TITULAIRE DU COMPTE (indiquez ci-dessous votre adresse)

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

COMPTE À DÉBITER (voir votre RIB ou RIP)

Code établissement Code guichet
N° de compte Clé RIB

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
Réf. 539277.0002841020006481
Agir pour l'Environnement – 2, rue du Nord – 75018 Paris

DATE ET SIGNATURE obligatoire :

* Une fois déduit de vos impôts, ce prélèvement ne vous "coûtera" que 20 €/an mais nous permettra de lutter efficacement contre les pesticides.



MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
78, RUE DE VARENNE
75007 PARIS



Au choix :
TRUFFAUT
2, AVENUE DES PARCS
91090 LISSES
GAMM VERT
83, AVENUE LA GRANDE ARMÉE
75116 PARIS
JARDILAND,
1, QUAI GABRIEL PÉRI
94340 JOINVILLE LE PONT
VILLVERDE SAS,
23, RUE DU CREUZAT
38080 L'ISLE-D'ABEAU



Joindre un RIB
ou un RIP

Pesticides ? Pas dans mon jardin !



ALERTE

N° 23

www.agirpourenvironnement.org

Pourquoi cette Alerte ?

Le 20 mars dernier, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé 5 pesticides dont le glyphosate, principe actif du Roundup, comme « cancérogène probable chez l'homme » ; décision qui vient confirmer les études menées par le Professeur Gilles-Eric Séralini ! Malgré cette décision de l'OMS, jardineries et hypermarchés continuent à commercialiser des produits dangereux pour les écosystèmes et pour l'Homme. Les ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie sont quant à eux aux abonnés absents !

Avec le printemps vont pourtant débuter les épandages de pesticides. Ces produits toxiques se retrouvent dans l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, mais également dans les aliments que nous consommons – plus de 40 % des fruits et légumes issus de l'agriculture chimiquement intensive en contiennent. Il s'agit d'une véritable bombe à retardement en matière de santé publique. Il existe en effet un lien entre ces substances et l'apparition de certains cancers, de malformations congénitales, de troubles de la reproduction, de troubles neurologiques, etc. En 2013, la consommation de pesticides a augmenté de 9 % en France, alors même que notre pays détient le triste record d'être le premier utilisateur européen de ces substances toxiques !

Début 2014, a été adoptée la loi déposée par le sénateur du Morbihan Joël Labbé « visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national ». Cette loi interdit la vente et la détention des pesticides destinés aux particuliers... en 2022 !

Parce que les pesticides ont des conséquences néfastes pour l'environnement et la santé



humaine, et cela bien au-delà du monde agricole, les points de vente doivent dès aujourd'hui retirer de leurs rayons ces produits toxiques. Le ministre de l'Agriculture doit appliquer le principe de précaution en interdisant toute utilisation du glyphosate, substance probablement cancérogène, tant pour les jardiniers amateurs que pour les agriculteurs.

Pesticide ? Un poison d'avril !

Herbicides, insecticides ou fongicides, les pesticides sont utilisés pour lutter contre les organismes dits « nuisibles » ou les « mauvaises » herbes. Ces pesticides sont aujourd'hui omniprésents dans notre environnement, on les retrouve dans notre organisme où ils se concentrent insidieusement via l'eau, l'air et la nourriture que nous consommons. Même si les premières victimes restent les utilisateurs professionnels, c'est toute la population qui est concernée par la dangerosité des pesticides du fait de leur ubiquité.

Environ 90 à 94 % des pesticides sont destinés à l'agriculture. Le reste est utilisé en zone non agricole, pour l'entretien des espaces verts, forêts ou promenades par exemple. En 2012, 4500 tonnes

Agissez maintenant et avant le 30 juin 2015 en envoyant les cartes-pétitions

ont été utilisées par les amateurs de jardinage, une quantité non négligeable.

D'après une récente étude du Muséum National d'Histoire Naturelle et de l'Observation de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis, si les jardins privés ne représentent que 2 % des surfaces nationales, les jardiniers amateurs utilisent pourtant jusqu'à 10 % des volumes de pesticides en usage sur le territoire. L'étude, portant sur près de 5 000 jardins privés sur l'ensemble du territoire, montre que l'utilisation de pesticides dans le cadre privé a un impact sur la réduction du nombre des bourdons et papillons. Ce qui va dans le même sens que les nombreuses études en milieu agricole, qui pointent les effets des pesticides sur la mortalité des insectes pollinisateurs. On peut donc supposer que l'impact de l'utilisation de pesticides dans les jardins privés engendre également des pollutions diffuses des eaux, des sols, de l'air et de l'ensemble de la biodiversité en général.

L'usage de ces produits dans les jardins privés n'est donc pas anodin. Souvent peu formés à leur manipulation (usages inadaptés, surdosages, absence d'équipement de protection individuelle, etc.), les jardiniers amateurs ont peu conscience des risques qu'ils encourent pour leur santé, pour celle de leurs proches et pour leur environnement.

Ainsi, un sondage de 2010 (étude de *Jardiver't*) montre que la majorité des jardiniers ont utilisé des pesticides sans avoir conscience de leur dangerosité ; seulement 32 % estiment que ces produits sont dangereux ; 20% considèrent que ces produits ne présentent aucun danger.

La vente de produits pesticides se fait directement dans les grandes surfaces ou dans les jardinerie, où ils sont en accès libre. Le caractère cancérigène probable du Round Up doit amener les jardinerie et grandes surfaces à le retirer immédiatement de la vente.

Huit ans, c'est trop !

Le 23 janvier 2014, le Parlement a adopté la loi Labbé, qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Cette loi prévoit l'interdiction de la commercialisation et de la détention de ces produits pour les usages non professionnels à compter du 1er janvier 2022, cette dernière mesure concernant principalement les jardiniers amateurs. Si cette loi est une avancée dans la bataille contre les pesticides, les échéances sont beaucoup trop lointaines !



Concernant la mesure qui touche les jardiniers amateurs, la raison invoquée pour attendre encore huit ans avant cette interdiction est qu'il faudrait laisser du temps aux industriels de s'adapter... et d'écouler leurs produits toxiques !.

Roundup non merci.

Le Round Up serait utilisé par 200 000 agriculteurs et 3 millions de jardiniers ! Après avoir tenté de promouvoir ce produit toxique comme « biodégradable » et laissant « le sol propre », Monsanto a été condamné en 2009 pour publicité mensongère. Dangereux pour le milieu aquatique, l'OMS reconnaît un lien entre l'exposition au glyphosate et l'apparition de lymphomes non hodgkiniens, cancers du sang touchant le système immunitaire. Le Professeur Gilles-Eric Séralini et son équipe avaient démontré, dès 2012, la toxicité du Roundup et ses impacts sur les organes de détoxification du corps, le foie et les reins ainsi que sa capacité à perturber le système hormonal à très faible dose.

Pour plus d'informations : <http://www.criigen.org/>

Botanic, des jardinerie au naturel !

Botanic est une jardinerie fondée en 1995. Dès 2008, et après une étude menée par Générations futures sur l'écotoxicité des pesticides, Botanic a fait le choix de retirer de ses rayons l'ensemble des pesticides et engrais chimiques. Une décision forte qui marque ainsi son engagement pour un jardinage respectueux de l'environnement. Pour aller plus loin, Botanic a mis en place depuis plusieurs années une collecte des pesticides pour les particuliers, notamment dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Les deux dernières opérations ont permis de récupérer 9 tonnes de produits phytosanitaires !

Pour plus d'informations :

<https://www.botanic.com/jardinerie/le-fil-d-actus/passons-nous-des-pesticides>

Pour aller plus loin :

- *Un empoisonnement universel, comment les produits chimiques ont envahi la planète*, Fabrice Nicolino, Éditions Les Liens qui libèrent, 2014
- *Perturbateurs endocriniens, la menace invisible*, François Veillerette et Marine Jobert, Éditions Buschet Chastel, 2015
- *Changeons d'agriculture*, Jacques Caplat, Éditions Actes Sud - 2014

<http://www.generations-futures.fr/>
<http://www.ecophytozna-pro.fr/>
<http://www.plante-et-cite.fr/>
<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

Comment agir ?

► Vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% du versement effectué. Sans vous, rien n'est possible.

► Signez et faites signer les cartes-pétitions

► Je relaie l'information

Je souhaite recevoir gratuitement exemplaire(s) de cette Alerte afin de la diffuser auprès de mes amis, voisins et dans des lieux militants.

Je commande ... autocollant(s) « PESTICIDES : NON MERCI ! » (2€ pièce).

Je commande ... badge(s) « PESTICIDES : NON MERCI ! » (2€ pièce).

► Je soutiens AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT dans son combat contre les pesticides.

Je verse un don de 50 € 30 € 75 € Autre : €

Ou j'opte pour le prélèvement automatique en remplissant le verso de cette carte-réponse.

► Pour recevoir toutes les campagnes de l'association,

j'adhère à Agir pour l'Environnement pour 10 € par an
Les chèques sont à rédiger à l'ordre d'Agir pour l'Environnement et à adresser au 2 rue du Nord 75018 Paris

► J'ai participé à l'Alerte n°23 "Pesticides ? Pas dans mon jardin !" et je souhaite être tenu informé des résultats de celle-ci.

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
COURRIEL @

► Mon ami(e) a participé à cette campagne.

Il ou elle souhaite être tenu informé des résultats de celle-ci.

Il ou elle souhaite recevoir une plaquette de présentation d'Agir pour l'Environnement

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
COURRIEL @

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le 1^{er} janvier 2022, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites.

Les pesticides sont reconnus comme étant des produits toxiques, tant pour notre environnement que pour la santé. Le dernier rapport de l'Inserm, *Pesticides : effet sur la santé, met en avant la dangerosité de ces produits pour les travailleurs professionnels (agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, etc.)*. Par ailleurs, il confirme que l'exposition à certaines molécules peut également avoir des effets à très faibles doses sur le fœtus et le développement de l'enfant, à l'image des perturbateurs endocriniens.

Malgré ces effets avérés, ces poisons seront encore disponibles pendant huit ans, en libre-service dans vos magasins.

Afin de réduire au maximum les risques encourus pour la nature et la santé de vos clients, je vous demande de retirer, dans les meilleurs délais, tous ces produits de vos rayons.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au contenu de cette carte pétition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom
Adresse
Signature

Monsieur le Ministre,

Le 20 mars 2015, le glyphosate, substance active du Roundup, commercialisé par la multinationale Monsanto, a été classé par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « cancérigène probable pour l'Homme ». Cette décision doit vous amener à reconsidérer les autorisations de mise sur le marché de ce produit toxique pour l'Homme et les écosystèmes. Je vous demande de prendre immédiatement des mesures conservatoires en appliquant le principe de précaution. Les jardinerie et grandes surfaces doivent retirer ces produits toxiques de leurs rayons afin d'éviter toute contamination et mise en danger de la vie d'autrui.

L'absence de décision engagerait certainement votre responsabilité pénale. Je compte également sur votre célérité pour informer largement le monde agricole sur les risques liés à l'épandage de glyphosate, tant pour les professionnels que pour les riverains des parcelles traitées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au contenu de cette carte pétition, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom
Adresse
Signature